

10 Faits divers & Justice

Homicide par sorcellerie

Guy Jérôme Mboutsou a-t-il tué sa nièce?

FN

Mouila/Gabon

Séquestré par les membres de sa famille pour faits de sorcellerie, à la suite du décès de sa nièce âgée de 23 ans, Guy Jérôme Mboutsou est ensuite libéré par la Police judiciaire (PJ). Mais lors d'une perquisition à son domicile, amulettes, gris-gris autres reliques sont trouvés.



Photo : FN

Le présumé sorcier tenant une partie des fétiches dans une cuvette.

GUY Jérôme Mboutsou, Gabonais de 56 ans, sans emploi, domicilié au quartier Ngoyina, dans le premier arrondissement de la commune de Mouila, a été placé sous mandat de dépôt, le 27 septembre dernier, à la prison centrale de cette localité. Mboutsou est en effet soupçonné d'homicide par sorcellerie, de sa nièce Bintou Diallo Maganga, âgée de 23 ans, décédée au Centre hospitalier régional de Mouila (CHREM), le 16 septembre 2015 dernier, dans des conditions

jusqu'à non élucidées. Pas pour les parents de la défunte néanmoins, qui croient dur comme fer que Guy Jérôme est l'auteur de cette mort suspecte. Aussi, se mettent-ils à le séquestrer.

Les éléments de la Police judiciaire (PJ), mis au courant de cette situation conflictuelle, procèdent dans un premier temps à la libération du présumé sorcier, le jour même du drame. Mais l'affaire prend une autre tournure

lorsque la PJ décide d'effectuer une perquisition du domicile du mis en cause. Les agents enquêteurs y trouvent tout un arsenal d'objets à usage, croit-on savoir, de sorcellerie, et comprenant des amulettes et autres gris-gris. Mais aussi des reliques identifiées comme des fétiches, dissimulées dans des pagnes aux couleurs vives, des peaux d'animaux, des crânes de mammifères, notamment. Il est peut-être intéressant



Photo : FN

Sieur Mboutsou et sa mère Véronique Moussavou.

de souligner que Guy Jérôme Mboutsou n'a pas caché son appartenance au Bwètè, un rite initiatique gabonais. Mais de là à conclure qu'il s'adonne à la sorcellerie...il a d'ailleurs balayé d'un revers de la main les accusations de pratique fétichiste portées contre lui. Seulement voilà, son domicile renferme d'étranges choses, qu'il aurait du mal à justifier.

Toutefois, il faut savoir qu'en matière de sorcelle-

rie, rien n'est établi à travers de simples démonstrations matérielles. Aussi, pour prouver la culpabilité de sieur Mboutsou, la famille abandonne-t-elle la voie de la violence, et dépose finalement une plainte en bonne et due forme à sa charge. Lorsqu'il est interrogé, le nom de sa mère, Véronique Moussavou, 70 ans, revient de temps en temps sur les lèvres du mis en cause. De quoi donner à cette affaire, les allures

d'une association de mal-fauteurs. Moussavou, septuagénaire, détiendrait à son actif, selon Mboutsou, un arc-en-ciel mystique lié à un serpent dont les conséquences seraient désastreuses. Avec à la clé des morts suspectes de plusieurs membres de la famille. Et dans la chambre lugubre de la redoutable dame, on apprend que l'eau sortait même de terre. Ironie du sort, le liquide aurait cessé de suinter, dès la disparition prématurée de la fille à l'origine des malheurs de Mboutsou.

Interpellée à son tour, puis entendue sur les accusations portées contre elle par son propre fils, la septuagénaire niera d'abord tout en bloc. Avant d'indiquer aux flics qu'elle aurait pourtant déconseillé son fils de se faire initier au Bwètè, au motif que ce rite est source de conflit dans la famille. La vieille dame a bénéficié d'une liberté provisoire en raison de son âge.

Affaire Mabilia

Le conseil des avocats récuse la procédure

LBON

Libreville/Gabon

L'ARRESTATION de Serge Maurice Mabilia, ancien ministre de la Fonction publique, et surtout la médiatisation de cette affaire jugée par ses avocats comme une cabale contre leur client, sont les raisons qui ont amené les intéressés à sortir de leur réserve. Ils ont, en effet, tenu un point de presse hier à la Chambre de commerce de Libreville, aux fins de s'interroger sur la violation du secret de l'enquête préliminaire et de l'instruction. Selon le Collectif des avocats composé des maîtres Ndimine Moussodou, Mou-



Photo : LBON

Le porte-parole du collectif des avocats, Maître Farafina Boussougou-Bou-Mbine, lors du point de presse.

beyi Bouale, Farafina Boussougou-Bou-Mbine, Rufin Nkoulou Ondo et Cédric Maguisset, «la violation de la présomption d'innocence de leur client avant même le début de l'enquête préliminaire in-

terpelle sur les motifs et les mobiles de son arrestation.»

Intervenant au nom du collectif, Farafina Boussougou-Bou-Mbine, qui est longuement revenu sur les infractions retenues



Photo : LBON

Quelques membres du courant dissout du PDG, Héritage et modernité, venus suivre cette déclaration.

contre Serge Mabilia, a fustigé la procédure initiée par le parquet de Libreville, qu'il a qualifiée d'erreur et qui, à son avis, comporte des zones d'ombre. Non seulement il a relevé l'impossibilité

d'endosser et d'encaisser un chèque libellé à l'ordre du receveur des Impôts, mais aussi « les impasses volontaires de l'enquête, notamment le refus d'auditionner les banques et les entreprises redevables de la

TVA».

Poursuivant son argumentaire, Maître Sarafina Boussougou s'est interrogé sur la qualité du directeur général des Impôts à agir en justice, en lieu et place du ministre de l'Économie qui a compétence à saisir l'agent judiciaire de l'État pour des éventuelles poursuites.

Pour tout dire, le collectif des avocats de Serge Maurice Mabilia, sans vouloir absolument dédouaner ce dernier, entendait interpellé la justice gabonaise sur le respect des principes fondamentaux de la procédure pénale, à savoir le secret d'enquête et la présomption d'innocence, leur inobservation étant considérée comme une entorse à la loi.

Lutte contre les stupéfiants

Le retour de "Marigot"

Alexis NDONG SIMA

Oyem/Gabon

L'ANTENNE provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) du Woleu-Ntem vient de confondre deux présumés trafiquants de chanvre indien. C'est l'arrestation de Tientchu Pierre, alias "Marigot", un sujet Camerounais âgé de 48 ans, domicilié au quartier Nfoul, dans le deuxième arrondissement de la commune d'Oyem, qui a sonné le glas de la bande.

Membre influent du réseau de fourniture et de distribution des stupéfiants sur le marché local, Marigot est bien connu des services judiciaires, pour avoir séjourné à plusieurs reprises dans les maisons carcérales en 2009 à Libreville, et en 2011, 2012 et 2015 à Oyem.

L'intéressé a été interpellé pour détention et vente de chanvre indien. Un autre présumé dealer, du nom de Zomo Evouna Paul, alias "Ramsès", domicilié au quartier Methui, a lui aussi été arrêté dans la foulée. Selon une source proche du dossier, les faits se sont



Photo : ANS

Les deux présumés trafiquants, Tientchu Pierre, Alias "Marigot", et Zomo Evouna Paul, alias Ramsès.

déroulés le 23 septembre dernier au quartier Methui. Au départ, une personne

de bonne foi informe l'unité antidrogue de ce que Zomo Evouna Paul est

en train d'écouler du chanvre indien. Une petite soucrière mise par la suite en place par les policiers a raison du présumé dealer, qui est appréhendé en flagrant délit de vente de 4 ballots du produit interdit.

Interrogé sur la provenance du produit, Ramsès n'hésite pas à donner le nom de son fournisseur. Mieux, il conduit les policiers au quartier Nfoul, au domicile de celui-ci, c'est-à-dire Tientchu Pierre alias "Marigot", connu du reste des services judiciaires pour ses pratiques malsaines.

Lors d'une fouille minu-

tieuse chez Tientchu, les éléments de l'Oclad auront même l'opportunité de saisir le reste d'une cargaison fraîchement acheminée sur Libreville. Aux dernières nouvelles, son complice, un certain « Black Bibone », chez qui la marchandise devait transiter, serait tombé dans les filets de la justice et se trouverait en ce moment au pénitencier de Gros-Bouquet. Le "vieux cheval" de retour et son complice ont, eux, été présentés devant le parquet avant d'être placés en détention préventive à la prison centrale d'Oyem.